

barème :

1 – 2 – 2 – 2 – 2 – 1 – 2 – 2 – 1 – 5

1 – La Société des Nations (SDN) est créée après la première guerre mondiale, dans le cadre de la conférence de la Paix en 1919. La mise en place de l'institution se fait un an plus tard mais, alors que le président des Etats-Unis a inspiré la charte de la SDN, les USA sont absents de la nouvelle institution internationale.

2 – Le préambule du Traité de Versailles qui résulte de la conférence de la Paix présente les objectifs que les représentants des pays cherchent à appliquer. Il s'agit, en ce lendemain de la Grande Guerre -comme on commence à l'appeler-, de tout faire pour ne pas recourir à la guerre et pour cela de créer un lieu où les différends entre pays pourront se régler par des « relations internationales fondées sur la Justice et l'honneur », relations qui doivent se dérouler « au grand jour » pour éviter les tractations secrètes, en respectant les principes du droit et les décisions des conférences internationales. L'affiche de 1920 (*souvent ignorée par les élèves...*) faisant la propagande pour l'adhésion de la Suisse à la SDN présente d'une autre manière le refus de la guerre, en utilisant le verset du livre biblique d'Isaïe « de leurs épées, ils forgeront des socs de charrue », pour bien signifier que les peuples des pays de la SDN ont pour objectif de renoncer à la guerre, aux armes, pour se consacrer à l'amélioration des conditions de vie.

3 – Dès sa naissance, comme l'indique la chronologie, les USA qui étaient participants et inspirateurs des Traités et de la SDN ne participent pas à la mise en place de la SDN. On peut remarquer également que l'Allemagne n'est pas dans la SDN, ce qui peut surprendre par rapport aux intentions pacifiques affichées, mais peut se comprendre par le ressentiment contre le pays considéré comme le responsable de la guerre. L'autre difficulté, mais marquée par la téléologie, est l'absence de force armée. En effet, cette réflexion nous vient de l'expérience que l'on a eu de l'ONU qui, elle, a prévu une force armée... Comment la SDN, proclamant l'abandon du recours à la guerre, pouvait elle avoir une force armée ?.. Cela aurait contredit les intentions affichées....

4 – La caricature du doc 4 date de 1935 et du réarmement allemand. Tout d'abord on peut remarquer que Hitler est représenté de manière démesurément grande, avec une tête assez peu agressive, plutôt celle d'un adolescent qui cherche à faire un mauvais coup.. On voit l'ombre portée qui n'est rien d'autre qu'une silhouette de soldat allemand de 1914, avec le casque à pointe. Cela signifie en premier lieu que la France craint surtout le retour du militarisme allemand qui s'est déjà illustré lors de la 1GM. Le caricaturiste ne voit pas venir la nouveauté du régime nazi et sa logique totalitaire. Le deuxième élément de la caricature est la représentation de la SDN : ce sont des personnes, plutôt ventruës, pas spécialement jeunes (chauves, lunettes) qui sont toutes petites (donc faibles) autour d'une table (donc peu actives). Le caricaturiste montre ainsi l'incapacité de la SDN de réagir au réarmement allemand.. Mais pour le futur, cela peut aussi signifier que tous ces « ronds-de-cuir » vont se faire écraser par un Hitler bien plus grand et plus fort qu'eux tous... Là est réellement dénoncée la faiblesse de la SDN.

5 – Les documents fournis ne permettent pas vraiment de répondre... L'absence de la première puissance économique et militaire du monde de l'époque associée à l'absence de force d'intervention SDN sont les seules explications de ce dossier... Or, il est d'autres explications. Pêle-mêle... 1 - La peur d'un retour de la guerre, d'où un faux espoir amenant à croire qu'une fois les revendications des totalitaires satisfaites, ils se tiendront tranquilles, ce qui explique l'absence de réactions lors de l'Anschluss, la signature des accords de Munich... 2 - Dès les années 1920. Le succès de la SDN dans certaines affaires internationales qui peuvent soutenir l'espoir que même les problèmes posés par les pays totalitaires pourront se régler. 3 – une absence de condamnation unanime des régimes totalitaires associée à une mauvaise compréhension de ces régimes... 4 – une arrogance outrancière

des régimes totalitaires envers la SDN, équivalente à celle du brigand par rapport aux forces de l'ordre, puisque le brigand se permet tout là où les forces de l'ordre doivent respecter les règles. De ce constat, marqué par les défections à l'institution, la force était le seul recours mais le poids du souvenir de la 1GM était sans doute trop lourd....

6 – L'ONU est créée à la fin de la 2GM, entre la fin des hostilités en Europe (8 et 9 mai 1945) et la fin en Asie (2 septembre 1945), le 26 juin 1945 à San Francisco. Le poids de la 1GM reste présent. Elle apparaît aussi après l'échec de la SDN, et les concepteurs de la nouvelle organisation intègrent les éléments qui ont manqué à la SDN, à savoir l'absence des USA et l'absence de forces. La charte de l'ONU souligne des éléments qui vont au delà du simple fait guerrier. En effet c'est l'humanité elle-même qui a été touchée par les événements de la guerre : anéantissement génocidaire, anéantissement par bombardement systématique des populations, anéantissement par crimes de guerre. Il s'agit plus largement non seulement de vivre en paix, mais de protéger l'humanité, d'oeuvrer pour le développement.

7 – Droits : dignité et valeur de la personne humaine – égalité homme-femme – égalité des nations – repris de la SDN : vivre en paix – non recours aux armes – sécurité internationale -

8 – On pourrait croire effectivement que l'Assemblée générale, rassemblant un représentants de chaque pays membre, élisant et nommant tout un tas de personnes dans les institutions du système ONU, est l'organisme essentiel. Pour ma part, j'ai noté que l'Assemblée était un « organe de délibération ». L'organe décisionnel est le Conseil de sécurité.. C'est lui qui a le rôle le plus important puisque c'est lui qui est à l'origine des résolutions, qui est l'organe exécutif et -preuve de sa supériorité – il siège en permanence.... Donc l'ONU c'est le CS toute l'année... Par ailleurs, il est clair que la décision d'envoyer les troupes lui revient. Qui y siège ? 5 membres permanents, les vainqueurs de la guerre : GB, US, URSS, Chine et (allez savoir pourquoi) la France.... Les 6 autres membres (puis 10 depuis 1966) sont élus pour 2 ans parmi les membres de l'ONU....

9 – casques bleus... sauf que ça s'appelle pas comme ça entre 1945 et 1956.... ce sont juste les « troupes de l'ONU », en Corée, et partout jusqu'en 1956 au Proche Orient.... certains pouvaient ajouter cour internationale de justice...

10 – plan du gros paragraphe écrit :

1 – SDN après la 1GM, insistance sur la paix et le refus de la guerre/ une sécurité collective fondée sur le désir de paix

2 – SDN dépassée par les totalitarismes / une sécurité collective écrasée par l'agressivité des dictatures

3 – ONU installe un système qui se veut plus solide en 1945 après les deux guerres et l'anéantissement de la 2GM.... / une sécurité collective fondée sur la coercition (menace de l'usage de la force)